

# Soudan

## Objectifs principaux

- Veiller à ce que les droits des réfugiés soient reconnus dans leur totalité et à ce que des possibilités d'intégration dans les communautés d'accueil leur soient offertes.
- Chercher à remédier durablement au sort des réfugiés, en facilitant les rapatriements librement consentis au cas par cas et en réinstallant les réfugiés qui ne peuvent s'intégrer dans le pays.
- Promouvoir la parité hommes-femmes chez les réfugiés et les rapatriés, ainsi que dans les communautés d'accueil, et se concentrer sur les politiques prioritaires en accordant une importance particulière aux besoins des femmes, des réfugiés âgés et des adolescents.
- Continuer à réhabiliter l'environnement dans les zones touchées par la présence de populations réfugiées, notamment par des campagnes de nettoyage et par la remise en état des infrastructures dans les camps libérés et fermés.



**Total des besoins : 12 165 779 dollars E.-U.**

| Chiffres prévisionnels          |                |                |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Population                      | Janv. 2005     | Déc. 2005      |
| Érythrée (réfugiés)             | 112 949        | 105 000        |
| Éthiopie (réfugiés)             | 14 848         | 13 500         |
| Ouganda (réfugiés)              | 7 933          | 7 500          |
| Autres réfugiés                 | 3 078          | 1 578          |
| Demandeurs d'asile <sup>1</sup> | 560            | 790            |
| <b>Total</b>                    | <b>139 368</b> | <b>128 368</b> |

<sup>1</sup>La plupart des demandeurs d'asile sont des ressortissants érythréens qui n'ont pas bénéficié de la procédure individuelle de détermination du statut de réfugié.

## Contexte

### Faits nouveaux

Depuis le mois de septembre 2003, l'on observe un afflux régulier de demandeurs d'asile érythréens à Kassala et dans les environs, à l'est du Soudan. Les autorités soudanaises ont enregistré plus de 2 000 individus. L'UNHCR organise des entretiens avec les nouveaux arrivants, en vue d'assurer une détermination individuelle du statut de réfugié.

La structure du système des Nations Unies a subi d'importantes modifications, du fait de l'arrivée du Représentant spécial du Secrétaire général, qui dirige la mission préparatoire des Nations Unies au Soudan (UNAMIS).

## Contraintes

La protection et l'assistance humanitaire prodiguées aux réfugiés logés dans les camps du Soudan oriental ont pâti de l'insuffisance des ressources financières. En juin 2004, l'UNHCR s'est vu contraint de suspendre les activités de DSR, ainsi que l'assistance aux nouveaux arrivants, et de réduire dans le même temps l'assistance aux réfugiés reconnus comme tels. Le rapatriement organisé des réfugiés érythréens a également été différé. En conséquence, l'Organisation n'a pu mettre en œuvre comme elle l'entendait sa stratégie de retrait du Soudan oriental et a dû reporter à plus tard la fermeture des camps ou leur regroupement et les activités de réhabilitation des zones touchées par la présence des réfugiés. Parmi les autres contraintes subies au Soudan, citons les restrictions apportées aux déplacements du personnel pour des raisons de sécurité. Le manque de terres agricoles a également contrarié les projets visant à procurer des moyens d'existence viables aux réfugiés.

## Stratégie

### Protection et solutions

L'application de la clause de « cessation » aux réfugiés éthiopiens et érythréens a modifié le système d'asile au Soudan : le statut de réfugié n'est plus accordé de prime abord (*prima facie*) mais à l'issue d'une procédure individuelle de détermination. Si le Soudan est signataire des principaux traités internationaux relatifs aux réfugiés et dispose d'une législation nationale en la matière, il est néanmoins nécessaire d'instituer de toute urgence un système national d'asile doté de procédures appropriées. Ceci est d'autant plus important que le pays est un lieu de transit pour de nombreux migrants clandestins, qui proviennent de la Corne de l'Afrique et tentent de rallier l'Afrique du Nord et l'Europe. En 2005, l'UNHCR prévoit d'aider le Gouvernement du Soudan à instituer un système d'asile national en offrant des conseils techniques et une assistance ciblée.

## Réfugiés érythréens

L'UNHCR prodigue une assistance aux réfugiés érythréens hébergés dans les camps du Soudan oriental depuis 1967. En février 2002, l'UNHCR a appliqué la clause de « cessation » et a mis fin au statut de réfugié des individus qui avaient fui l'Érythrée avant la chute du régime Mengistu en Éthiopie (1991) et de ceux de leurs compatriotes qui avaient été chassés par le conflit frontalier avec l'Éthiopie (1997-2000). En 2004, le rapatriement librement consenti et la DSR ont contribué, dans une large mesure, à mettre un terme à leur situation d'exil prolongé au Soudan et ont induit une diminution rapide de la population réfugiée. Les réfugiés érythréens qui craignent toujours d'être victimes de persécutions dans leur pays d'origine feront l'objet de procédures de DSR jusqu'à la fin de l'année 2004.

À la date de rédaction du présent document, près de 76 000 réfugiés résidaient dans des camps. Plus de 29 100 individus s'étaient inscrits à la procédure de DSR et il était prévu que 5 000 réfugiés regagneraient de leur plein gré l'Érythrée en 2005. Il importe néanmoins de trouver des solutions pour remédier durablement au sort de la population restante. L'UNHCR a donc entrepris de discuter avec les autorités soudanaises de la mise en œuvre d'un programme intégré de DAR/DLI (Assistance au développement pour les réfugiés/Développement par le biais de l'intégration sur place) au profit des réfugiés érythréens. Dans ce cadre, quelque 30 000 familles réfugiées originaires d'Érythrée devraient bénéficier d'activités destinées à favoriser leur autosuffisance. L'UNHCR continuera de débattre avec les autorités soudanaises des possibilités d'intégration de ce groupe sur place. L'UNHCR mènera des activités de réhabilitation environnementale et de remise en état des infrastructures dans les zones touchées par la présence d'une population réfugiée au titre d'un programme interstitutions intitulé Options durables pour la sécurité des moyens de subsistance au Soudan oriental (SOLSES). Les camps de Karkora, d'Um Sagata, d'Abu Rakham et d'Asotriba ont été fermés en 2004 et seront cédés d'ici la fin de l'année. La fermeture d'autres camps est prévue pour 2005.

## Réfugiés d'autres nationalités

L'UNHCR continuera d'aider le Commissariat aux réfugiés (COR) à prodiguer une protection et une assistance humanitaire aux réfugiés originaires d'autres pays : Éthiopiens (environ 15 000), Ougandais



Soudan

À la frontière entre le Soudan et l'Érythrée : une famille de rapatriés érythréens attend pendant qu'on décharge des bus soudanais. Les passagers remontent ensuite dans des bus érythréens pour faire le voyage qui les conduira à bon port, dans leur pays. *UNHCR / E. Parsons*

(près de 8 000) et Congolais de RDC (1 500). Les réfugiés qui souhaitent regagner individuellement leur pays bénéficieront d'une assistance au rapatriement, dispensée par le COR. En 2005, l'Organisation facilitera la réinstallation dans des pays tiers de 1 000 réfugiés éthiopiens et érythréens ayant des besoins de protection particuliers. Elle cherchera également à remédier durablement au sort de groupes de réfugiés par la réinstallation.

## Assistance

L'Organisation continuera de prodiguer une assistance humanitaire essentielle aux groupes de réfugiés vulnérables et aux personnes ayant des besoins particuliers. Un enseignement primaire sera dispensé

dans les camps de réfugiés, qui bénéficieront également de services de santé. L'UNHCR se concentrera sur certaines activités, comme la remise en état des centres de santé, les activités de santé génésique, la prévention du VIH/SIDA, le renforcement des capacités, ainsi que le suivi et la coordination. L'amélioration des structures hydriques et d'assainissement, consistant notamment à réhabiliter les réseaux d'adduction d'eau et à construire des latrines améliorées, sera considérée comme prioritaire dans les camps.

En collaboration avec le PAM, l'UNHCR veillera à ce que les réfugiés continuent de recevoir des denrées alimentaires de base en 2005. Afin d'améliorer la sécurité alimentaire, l'UNHCR aidera les fermiers réfugiés à pratiquer une agriculture viable, en

particulier dans le camp d'Um Gargour, où le Gouvernement a mis à leur disposition 2 700 hectares de terres. Les fermiers recevront des outils agricoles et bénéficieront d'une formation technique. Les pratiques agroforestières seront encouragées, en vue de préserver la productivité des sols.

La réhabilitation de l'environnement se poursuivra au titre du programme SOLSES dans les villages, dans les camps de réfugiés et dans les secteurs du Soudan oriental touchés par la présence d'une population réfugiée. Plus de 1 500 hectares de forêts seront créés et plus de 600 000 arbisseaux plantés dans les zones boisées, les enclos et les terres irriguées des communautés. Les groupes communautaires impliqués dans la protection de l'environnement seront encouragés à entreprendre des activités génératrices de revenus qui diversifieront leurs moyens d'existence. Les réfugiés et les ressortissants seront sensibilisés à la sauvegarde de l'environnement et à la gestion raisonnée des ressources naturelles. Par ailleurs, la remise en état des écoles et des hôpitaux se poursuivra dans tous les camps et dans tous les secteurs ayant pâti de la présence d'une population réfugiée.

Les femmes ayant une famille à charge, les victimes de violences sexuelles et sexistes, les orphelins et les jeunes femmes qui n'ont pu achever leur cursus scolaire bénéficieront d'une assistance sous forme d'activités génératrices de revenus. Plus de 50 réfugiés souffrent de problèmes psychologiques, nécessitant des soins particuliers. Un programme d'accompagnement spécial sera lancé à l'intention de ces sujets et d'autres réfugiés logés dans les camps. Avec le concours de ses partenaires d'exécution et de ses partenaires opérationnels, l'UNHCR organisera des sessions de formation relatives aux violences sexuelles et sexistes. Quelque 30 000 femmes réfugiées recevront des protections périodiques fabriquées sur place. Des bibliothèques communales, proposant des ouvrages en arabe et en anglais, seront ouvertes dans 10 écoles. Les écoles seront équipées de lampes destinées à faciliter les cours du soir. Les établissements qui obtiendront les meilleurs résultats recevront des distinctions visant à susciter une émulation et à améliorer la qualité de l'enseignement. Comme au cours des années précédentes, l'UNHCR accordera, au titre du programme DAFI, des bourses d'études dans l'enseignement supérieur. Pour mieux répondre aux besoins des groupes vulnérables et des personnes qui ont quitté l'école, l'UNHCR organisera des activités de formation professionnelle.

## Effet escompté

Les réfugiés résidant dans des camps continueront de recevoir une assistance et parallèlement, l'UNHCR entreprendra des activités de réhabilitation de l'environnement ou des infrastructures dans les camps fermés ou libérés. Par ailleurs, sept camps seront fermés et cédés aux collectivités locales. Au titre de la stratégie de mise en place de solutions durables, environ 5 000 réfugiés érythréens regagneront leur pays dans la sécurité et la dignité. L'Organisation offrira des possibilités de réinstallation à 1 000 réfugiés et favorisera l'intégration sur place des réfugiés qui choisiront de demeurer dans le pays.

## Organisation et mise en œuvre

### Structure de gestion

Les opérations de l'UNHCR au Soudan seront gérées par la délégation de Khartoum, avec l'appui de la sous-délégation d'Es Showak. La délégation emploie 84 personnes, à savoir 31 fonctionnaires internationaux – dont des VNU – et 53 collaborateurs nationaux. Le personnel de l'UNHCR soutiendra les activités liées au programme annuel au Soudan ainsi que les activités au Darfour et au Soudan du Sud. La sous-délégation emploie 57 personnes, à savoir 18 fonctionnaires internationaux, dont 12 VNU, et 39 collaborateurs nationaux.

### Coordination

Au Soudan oriental, l'UNHCR continuera d'exécuter ses projets en coopération avec le Gouvernement soudanais et différentes ONG locales et internationales. Plusieurs ministères, agences de l'ONU et ONG joueront également un rôle essentiel dans les activités de réhabilitation prévues au titre du programme SOLSES. Diverses ONG nationales participeront à des activités dans les domaines suivants : soins de santé primaires, alimentation d'appoint, enseignement du cycle primaire, eau et développement communautaire à petite échelle.

| <b>Bureaux</b>  |  | <b>ONG</b>                                  | Soudan |
|-----------------|--|---|--------|
| <b>Khartoum</b> |  | Comité international de secours             |        |
| El Fasher       |  | Cooperazione Italiana Nord-Sud (CINS)       |        |
| El Geneina      |  | Global Health Foundation                    |        |
| Es Showak       |  | GOAL (Irlande)                              |        |
| Juba            |  | Human Appeal International                  |        |
| Kajo Kaji       |  | Ockenden International                      |        |
| Kapoeta         |  | Société soudanaise du Croissant-Rouge       |        |
| Malakal         |  | Sudan Open Learning Organization            |        |
| Nyala           |  | Sudanese Environmental Conservation Society |        |
| Port-Soudan     |  | UICN – Union mondiale pour la nature        |        |
| Rumbek          |  |   |        |
| Yambio          |  |   |        |
| Yei             |  |   |        |

  

| <b>Partenaires</b>                         |  | <b>Autres</b>  |
|--|--|--|
| <b>Organismes gouvernementaux</b>          |  | <i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i> |
| Commissariat aux réfugiés (COR)            |  | FAO  |
| Ministère de l'Éducation                   |  | ONU-HABITAT  |
| Ministère de la Santé                      |  | PNUD   |
| Ministère de la Coopération internationale |  | UNFPA  |
| Office national des forêts                 |  | UNICEF   |
|  |  | VNU  |

| <b>Budget (dollars E.-U.)</b>        |                         |   |                   |
|--------------------------------------|-------------------------|---|-------------------|
| <b>Activités et services</b>         | <b>Programme annuel</b> | <b>Programme supplémentaire<sup>1</sup></b> | <b>Total</b>      |
| Protection, suivi et coordination    | 2 721 262               | 9 762 578                                   | 12 483 840        |
| Abris / autres infrastructures       | 331 056                 | 4 398 690                                   | 4 729 746         |
| Activités génératrices de revenus    | 26 309                  | 1 000 000                                   | 1 026 309         |
| Appui opérationnel (aux partenaires) | 1 856 565               | 3 347 418                                   | 5 203 983         |
| Assainissement                       | 74 534                  | 713 142                                     | 787 676           |
| Assistance juridique                 | 911 485                 | 3 900 662                                   | 4 812 147         |
| Besoins domestiques                  | 292 491                 | 4 679 000                                   | 4 971 491         |
| Bétail                               | 50 000                  | 700 000                                     | 750 000           |
| Eau                                  | 228 818                 | 1 655 140                                   | 1 883 958         |
| Education                            | 549 752                 | 3 810 000                                   | 4 359 752         |
| Pêche                                | 0                       | 400 000                                     | 400 000           |
| Production vivrière                  | 50 000                  | 1 000 000                                   | 1 050 000         |
| Santé                                | 864 133                 | 2 368 888                                   | 3 233 021         |
| Services communautaires              | 83 854                  | 1 144 610                                   | 1 228 464         |
| Sylviculture                         | 325 901                 | 885 326                                     | 1 211 227         |
| Transport / logistique               | 1 798 999               | 8 649 464                                   | 10 448 463        |
| Vivres                               | 182 850                 | 1 047 660                                   | 1 230 510         |
| <b>Total des opérations</b>          | <b>10 348 009</b>       | <b>49 462 578</b>                           | <b>59 810 587</b> |
| Appui au programme                   | 1 817 770               | 7 262 753                                   | 9 080 523         |
| <b>Total</b>                         | <b>12 165 779</b>       | <b>56 725 331</b>                           | <b>68 891 110</b> |

<sup>1</sup>Le budget-programme supplémentaire se réfère au retour et à la réintégration des réfugiés soudanais au Soudan du Sud.  
Ce budget comprend les besoins totaux pour tous les pays concernés.

Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas 1) les dépenses d'appui, fixées à sept pour cent soit 3 462 380 dollars E.-U., prélevées sur chaque contribution aux fins de remboursement des dépenses d'appui indirectes engagées par l'UNHCR (terrain et Siège), 2) les besoins pour l'opération de l'UNHCR au Darfour, Soudan occidental, qui sont en cours d'évaluation.